



# Lettre d'information générale

## MARS 2002

✍ Ce document réalisé à l'attention de chaque Président des Groupements Sportifs du Loiret paraîtra dès que l'information ou l'actualité le permettra et/ou le rendra nécessaire. J'espère qu'il deviendra un outil de communication fiable et reconnu entre nous. Il vous est destiné, mais vous êtes bien sûr entièrement libre de diffuser et d'utiliser toutes les informations contenues dans cette lettre (plus particulièrement vers votre Secrétaire et votre Trésorier).

Je reste bien entendu dans l'attente de vos remarques éventuelles pour optimiser nos échanges et ainsi réduire le manque de communication entre nous.  
Cordialement.

Pierre GUI LLARD

\*\*\*\*\*

IMPÔTS sur le REVENU 2001 : en cette période de déclaration, je vous rappelle que les dirigeants régulièrement licenciés de votre Groupement Sportif peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt.

En effet, les frais de déplacement engagés par ces bénévoles dans le cadre de l'activité sportive de l'association, et dont ils ont expressément renoncé au remboursement, ouvrent droit à cette réduction.

Pour plus de précision, je vous invite à vous reporter à la notice d'aide jointe à votre déclaration au chapitre « Dons aux autres œuvres et dons effectués pour

le financement des partis politiques », 2<sup>ème</sup> alinéa. Nous répondrons, le Trésorier et moi-même, rapidement et précisément à toute demande ou question pratique transmise sur notre adresse e-mail et portant sur ce sujet.

\*\*\*\*

FNDS 2002 : les dossiers de subvention pour les Groupements Sportifs (2 exemplaires) peuvent désormais être :

- retirés à la DRDJS, 122 fbg Bannier à Orléans,
- obtenus par courrier en adressant une enveloppe (format 21 x 29,7) libellée au nom et adresse du Président de l'association et affranchie au tarif de 1,75 euros,
- adressés par Internet sur demande et production d'une adresse e-mail.

Pour être éligibles au FNDS, les dossiers devront exclusivement porter sur les thèmes suivant :

- professionnalisation de l'encadrement sportif,
- développement des pratiques du basket-ball,
- action en faveur du développement de la pratique féminine du basket-ball.

Les dossiers servis et complets sont à retourner à la DRDJS (1 exemplaire) et au Comité (1 exemplaire) pour le 15 avril 2002. Les décisions d'attribution de subvention seront prises en fonction de l'intérêt du projet, de sa crédibilité, ainsi que de sa cohérence avec les orientations de la politique départementale de développement de notre sport.

Afin de finaliser en commun vos différents projets, pour ceux qui le désirent, une réunion de concertation sera organisée au siège du Comité du Loiret dans le courant de la 1<sup>ère</sup> semaine d'avril.

\*\*\*\*

PLAN de DEVELOPPEMENT du BASKET DEPARTEMENTAL : je pense que, comme nous, vous vous félicitez de la richesse des échanges effectués lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de St Benoît sur Loire mi-janvier. Notre principal constat porte sur le fait que ce projet départemental doit être bien évidemment ambitieux, mais se doit également de rester réaliste.

Nous avons pu en effet constater à cette occasion l'écart existant entre les différents Groupements Sportifs, ainsi qu'entre le Comité et certaines associations. Cela nous a permis de vérifier et d'identifier les difficultés auxquelles vous êtes confrontés au quotidien, ainsi que vos attentes qui en découlent.

Sans arrêter le travail déjà abouti, ni de travailler sur les autres pistes déjà identifiées, nous allons donc synthétiser notre plan de développement en quelques actions majeures, tout en développant avec vous des relations privilégiées et parfaitement adaptées à vos besoins spécifiques (Offres Sur Mesure).

Voici les trois actions retenues :

- ✍ Action n° 1 : développement du nombre d'Agents de Développement du Basket-ball dans le Loiret
  - a) Projet commun avec l'A. Gien pour le développement de notre sport sur le secteur de Gien avec le recrutement d'un animateur technique départemental diplômé,
  - b) Projet commun avec l'USM Montargis pour le développement de notre sport de la communauté d'agglomération de Montargis avec le recrutement d'un autre animateur technique départemental diplômé.
- ✍ Action n° 2 : développement de l'informatique, en concertation avec le projet régional piloté par la Ligue du Centre.
- ✍ Action n° 3 : développement de la formation de cadres et de dirigeants.

Elles vous seront présentées en détail lors de l'Assemblée Générale qui se déroulera le vendredi 24 mai prochain à Meung-sur-Loire.

\*\*\*\*\*

ASSEMBLEE GENERALE - AMENDES : lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de St Benoît, un certain nombre de Groupements Sportifs ne se sont pas présentés ou fait représenter. Je le regrette profondément, même si comme le soulignait le représentant d'Orléans Basket, cette AG aurait pu être une simple réunion.

Pour répondre à la Présidente du BC Beaugency, je vous confirme que nous n'en abuserons pas, mais je vous informe que le rythme de 2 Assemblées Générales par saison restera d'actualité pour les saisons à venir. Celle de milieu de saison (décembre-janvier), comportant des tables rondes, sera exclusivement consacrée à l'échange entre les Groupements Sportifs et le Comité du Loiret ; alors que celle de fin de saison restera formelle et incontournable pour la validation des actions et l'approbation des comptes en présence des représentants du Conseil Général, de la DRDJS, du CDOS et de la Ligue du Centre. En résumé, nous aurons 2 rendez-vous par an, un pour travailler ensemble et mettre en commun nos compétences, l'autre pour rendre compte du travail effectué.

La nouvelle équipe départementale n'a auparavant jamais mis en application le recouvrement des amendes pour absence, et ceci depuis le début de son mandat, soit depuis 1 an ½ et 3 Assemblées. Mais le comportement de certains nous oblige à sanctionner tous les Groupements Sportifs absents le 11 janvier dernier. Il me semble que chacun d'entre-nous doit se sentir impliqué par la vie du Basket départemental, par des objectifs communs, ce qui n'est à mon sens qu'une question de survie de notre sport très concurrencé aujourd'hui.

Chaque Groupement Sportif absent a déjà reçu la notification d'amende à percevoir, les associations ayant fait appel de cette décision recevront prochainement des réponses en ce sens.